

FICHE DE POSTE POSTE SPECIFIQUE ACADEMIQUE

| | |
|--------------------------|--|
| INTITULE DE POSTE | Professeur en unité locale d'établissement pénitentiaire |
| DISCIPLINE(S) | P0210 Lettres histoire |

Cadre général

L'enseignant assure ses missions au sein de la maison d'arrêt de Valence sous l'autorité du proviseur de l'Unité Pédagogique Régionale (UPR) qui a la responsabilité de l'organisation des enseignements et sous le contrôle des corps d'inspection. Il fait partie d'une équipe coordonnée par un enseignant responsable local d'enseignement (RLE).

Descriptif / Missions spécifiques

L'enseignement est intégré à chacune des étapes du parcours de la détention depuis l'accueil, où un bilan des acquis est proposé aux personnes détenues qui le souhaitent, jusqu'à la préparation de la sortie, dans une perspective systématique de validation des acquis, par des certifications reconnues ou par la tenue d'un livret personnel de compétences de l'éducation nationale.

Ainsi, l'enseignement s'inscrit dans la mission essentielle de service public d'éducation qui est :

- - Accueillir toutes les demandes de formation avec un souci d'exigence et d'ambition et répondre en tenant compte des besoins des détenus et de la durée de leur peine
- - Développer à tous les niveaux de formation une approche différenciée du public, en donnant plus à ceux qui en ont le plus besoin (les personnes sans qualification)
- - Permettre aux personnes d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères et références indispensables à l'exercice de responsabilités citoyennes
- - Préparer des diplômes ou si besoin, chercher les moyens de validation des acquis les plus pertinents pour chaque personne

Compétences requises

- Une certaine souplesse est attendue de l'enseignant recruté, une capacité d'adaptation et une polyvalence. Des qualités relationnelles sont indispensables dans ce travail d'équipe qui requiert une forte cohésion ainsi que des capacités à comprendre les cultures professionnelles des partenaires des autres institutions.
- Enseignant PLP Lettres/histoire ayant acquis une expérience en milieu difficile (SEGPA/EREA/ITEP/classes relais/lycée professionnel ...) ou auprès des adultes.
- La détention du CAPA-SH ou du 2CA-SH option F, sans être obligatoire, serait appréciée.

| | |
|-----------------------|---------------------------|
| ETABLISSEMENTS | Maison d'arrêt de Valence |
|-----------------------|---------------------------|